

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,226 € Ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Département 78 - Le Courrier des Yvelines Mercredi 23 février 2022

Adjudications Immobilières

7282184001 - VJ

78 Vente sur surenchère aux Enchères Publiques au Palais de Justice de Versailles (78) 5 place André Mignot

UN PAVILLON (OCCUPÉ) À VERNUILLET (78)

4, rue Gilles-Durant-de-la-Bergerie
Domaine de Marsinval

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 À 9 h 30 - EN UN LOT

De 142,57 m², 5 PP, de type «CYPRES» de plain-pied, compr.: porche, entrée, séjour, salle à manger, 4 chbres avec placard, cuisine, office, 2 SdB, WC, cellier, GARAGE, UN JARDIN, Cad. Sect. D n° 1239 lieudit «4, rue Gilles-Durant-de-la-Bergerie» pour une contenance de 10a et 30ca. Le bien constitue le lot N° 49 du groupe d'habitations dénommé «Domaine de Marsinval».

MISE À PRIX : 453 200 EUROS

Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à 45 320 euros, outre une somme pour faire face aux frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES.

Pour tous renseignements, s'adresser à : Maître Pascale REGRETTIER, SCP HADENGUE & associés, Avocat à la Cour d'Appel de VERSAILLES, 7, rue Jean-Mermoz 78000 VERSAILLES - Tél. 01 39 24 88 44 - Au Cabinet de Maître Margaret BENITAH, 32, avenue de Saint-Cloud à VERSAILLES - 78000 - Tél. 01 30 21 95 48 / 01 88 60 37 37. Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du TJ de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferfarr.fr

Avis administratifs

7282002301 - AA

PRÉFECTURE DES YVELINES

Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Communes de CARRIÈRES-SOUS-POISSY et TRIEL-SUR-SEINE

Avis d'ouverture d'une enquête parcellaire préalable au projet de requalification de la RD 190

2E AVIS

Il sera procédé à une enquête parcellaire en vue de déterminer les emprises foncières à exproprier et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Durée de l'enquête : 30 jours, du jeudi 17 février au vendredi 18 mars 2022 inclus.

Commission d'enquête :
M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques, président.
Mme Roselyne LECOMTE, expert en droit foncier et droit de l'urbanisme.
M. Claude GARREAU, géomètre expert DPLG.

Lieux de l'enquête :
Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur les biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête,

- soit adressées par écrit aux maires qui les joindront aux registres, ou transmises au président de la commission d'enquête domicilié pour cette enquête à la mairie de Carrières-sous-Poissy, désignée comme siège de l'enquête,

- soit adressées par mail au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : requelificationrd190@enquetepublique.net

Un des membres de la commission d'enquête recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront :

- à la mairie de Carrières-sous-Poissy, les :
- jeudi 17 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 26 février 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- mercredi 9 mars 2022 de 15 h 00 à 19 h 00,

- jeudi 17 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

- à la mairie de Triel-sur-Seine, les :
- mercredi 2 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 12 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

En raison de l'épidémie liée au Covid-19, toutes les précautions sanitaires nécessaires seront prises pour accueillir le public dans de bonnes conditions dans les lieux d'enquêtes notamment lors des permanences.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines, à la mairie de Carrières-sous-Poissy et à la mairie de Triel-sur-Seine, aux heures normales d'ouverture des bureaux au public.

EP 22-007 / contact@publilleg.fr

ABONNEZ-VOUS

Avis administratifs

7282322201 - AA

République française
Liberté - égalité - Fraternité

Préfecture des YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Commune de POISSY

Projet d'aménagement
de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles)

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'écoquartier Rouget de Lisle (ZAC Eoles) à Poissy,

- le parcellaire en vue de déterminer les parcelles à exproprier pour la réalisation du projet et de rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.

Cette enquête, d'une durée de 30 jours, se tiendra du jeudi 10 mars à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30.

Lieux de l'enquête :
- Commis saire enquêteur : M. Michel Genesco, consultant en environnement et gestion des risques (en retraite).

- Le dossier d'enquête comprenant des informations environnementales, notamment l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :

- à la mairie de Poissy,
- sur un poste informatique à la préfecture des Yvelines, secrétariat DRCT (1, avenue de l'Europe, 78000 Versailles), de 8 h 45 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45,

- sur le site internet de la préfecture des Yvelines, à l'adresse suivante : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Aménagement>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions sur l'utilité publique du projet et sur les limites des biens à exproprier et l'identité de leurs propriétaires pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Poissy aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public,

- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié pour cette enquête à la mairie de Poissy, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions du jeudi 10 mars 2022 à 8 h 30 au vendredi 8 avril 2022 à 17 h 30 par courrier électronique à l'adresse mail suivante : ecquartier-rougetdelisle@enquetepublique.net

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le solliciteront dans les locaux de la mairie de Poissy, aux jours et heures suivants :

- jeudi 10 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- jeudi 24 mars 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,

- mercredi 30 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 8 avril 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Toutes informations concernant ce projet pourront être obtenues auprès de la ville de Poissy à l'adresse mail suivante : urbanisme@ville-poissy.fr

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines déclarera ou non l'utilité publique de l'opération.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Poissy, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques).

7282131301 - AA

Commune
du PORT-MARLY

Approbation modification
simplifiée n°1 du PLU

AVIS

Par délibération en date du 8 février 2022, affichée en mairie le 16 février 2022, le conseil municipal du Port-Marly a approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme sur son territoire.

Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie du Port-Marly aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture.

Vie de sociétés

7282456401 - VS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CHEVERCHEMONT, société civile immobilière au capital de 1 000 euros.

Siège social : 37, domaine de Cheverchemont, 78510 Triel-sur-Seine.

Durée : 99 ans.

Objet : acquisitions administration et location de tous biens et droits immobiliers.

Gérant : Alain PORCHE, à Saint-Antoine du Rocher (37360), 9, rue Les Bois d'André.

N° de SIREN 480 364 652 RCS Versailles.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 37, domaine de Cheverchemont, (78510) TRIEL-SUR-SEINE, au 9, rue Les Bois d'André, (37360) Saint-Antoine du Rocher à compter du 24 décembre 2021.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Versailles.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Tours.

Pour avis,

Vie de sociétés

7282259101 - VS



K2D2 Consulting

SAS au capital de 1 000 euros

Siège social : 22, avenue Lucie Desnos 78440 GARGENVILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Gargenville du 1er février 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Dénomination : K2D2 Consulting

Siège : 22, avenue Lucie Desnos, 78440 Gargenville.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : prestation informatique.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. KHOU Dy Meng, demeurant 22, avenue Lucie Desnos, 78440 Gargenville.

La Société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Pour avis

Vie de sociétés

7282231801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte authentique reçu par Caroline TUVACHE-BUISSON, en date du 11 février 2022, à Versailles.

Dénomination : SCI RIVOLIONPATRI-MOINE.

Forme : société civile immobilière.

Objet : la société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. Et, outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 983 000 euros.

Montant des apports en numéraire : 983 000 euros.

Cession de parts et agrément : les cessions de parts doivent être constatées par acte authentique ou sous signature privée. Elles ne sont opposables à la société qu'après la signification ou l'acceptation prévues par l'article 1690 du Code civil. Elles ne sont opposables aux tiers que lorsqu'elles ont été surcroît publiées par le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés compétent d'une copie authentique de l'acte de cession.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Procédure d'agrément

Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus.

L'assemblée des associés se réunit dans le délai de un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.

En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance.

Siège social : 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Gérant : M. Lionel RIVOLET, demeurant 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

Pour avis,
Le Notaire,

7282047001 - VS

MERCI COLIBRIS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5 000 euros

10, rue Victor André Robert 78150 LE CHESNAY

RCS Versailles 883 536 724

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 20 décembre 2021, l'associée a décidé de transférer le siège social au 92, avenue Foucault-de-Pavant, 78000 Versailles à compter du 20 décembre 2021 - RCS de Versailles.

7282074701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25 janvier 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée SCI MAUUPAG.

Le siège social est au 118, rue de La Paix, 78500 Sartrouville.

Capital : 500 euros.

Objet principal : acquisition et administration de tout bien immobilier.

Gérant : Paul NASZALYI demeurant 15, avenue Hoche à 92000 Nanterre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Versailles.

Fait à Sartrouville Le 15 février 2022

7282346001 - VS



ORPHIN AUTO SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : CD 176

Route de Poyers, 78125 ORPHIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Orphin du 1er janvier 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société par actions simplifiée.

Dénomination : ORPHIN AUTO SERVICES.

Siège : CD 176, route de Poyers, 78125 Orphin.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 euros.

Objet : l'entretien, la réparation, la transformation, l'achat, la vente et la location de tous engins et véhicules à moteur, l'achat, la vente et le négoce de pièces détachées pour tous engins et véhicules à moteur. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Manuel RUI PIREZ, demeurant 35, rue de la Louvière, 78120 Rambouillet.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Pour avis
Le Président

7282299401 - VS

AVIS DE DISSOLUTION

CENTRE MEDICAL VILAFROY, société civile de moyens en liquidation au capital de 2 286,74 euros. Siège social : 5, rue Philibert-Delorme, 78280 Guyancourt. Siège de liquidation : 5, rue Philibert-Delorme, 78280 Guyancourt. 403 385 RCS Versailles.

L'assemblée des associés se réunit dans le délai de un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance.

En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance.

Siège social : 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

La société sera immatriculée au RCS de Versailles.

Gérant : M. Lionel RIVOLET, demeurant 15, rue de Vindé, 78170 La Celle-St-Cloud.

Elle a nommé comme liquidateur M. François MOSSE, demeurant 81, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorise à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5, rue Philibert-Delorme, 78280 Guyancourt. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Pour avis,
Le Liquidateur.

7282256501 - VS

SARL CAMO CABINET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

SARL au capital de 7 500 euros

Siège social : 2, route d'Herbeville 78580 MAULE

492 629 951 RCS Versailles

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 février 2022, il a été décidé de transférer le siège social au 532, chemin de la Nourée, 78670 Villennes-sur-Seine, et ce à compter du 28 février 2022.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Versailles.